

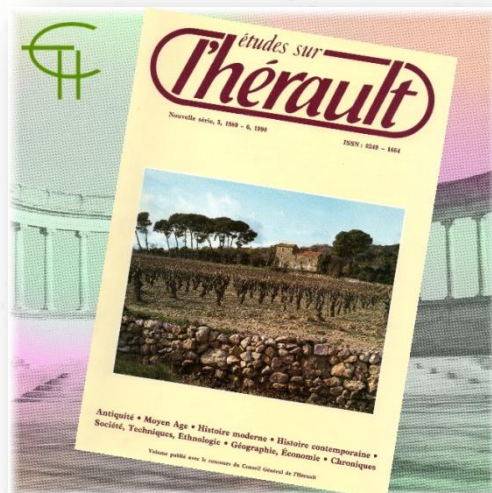
Article : Une jacquerie en pays d'Hérault en juin 1791 : le sac des châteaux d'Arboras et de Montpeyroux



Auteur (s) : Claude ALBERGE

Nombre de pages : 6

Année de parution : 1990



Une jacquerie en pays d'Hérault en juin 1791 : Le sac des châteaux d'Arboras et de Montpeyroux

par Claude Alberge

Le 26 juin 1791, cinq jours après l'arrestation du roi à Varennes, une jacquerie éclate dans la moyenne vallée de l'Hérault. Elle est isolée dans le temps, en dehors des mouvements nationaux ou régionaux ⁽¹⁾. La Grande Peur de juillet-août 1789, qui marqua le temps fort du soulèvement des paysans contre leurs seigneurs, a certes peu touché le Languedoc méditerranéen. Ce pays d'Hérault n'a pas fait exception ; de même sera-t-il à l'abri des pillages et incendies de châteaux qui éclateront plus tard, fin 1791, dans le Gard et la Lozère et au printemps 92 dans la haute

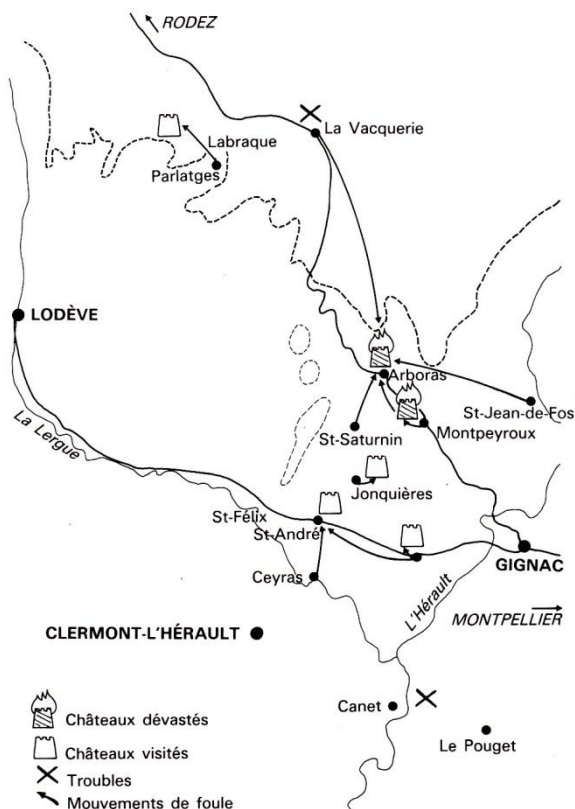
vallée de l'Hérault, autour de Ganges et le Vigan. La singularité et la précocité de ce mouvement interrogent.

Il a pour cadre étroit le triangle que forment la rivière d'Hérault et son affluent la Lergue, aux pieds et sur la retombée méridionale du plateau des Grands Causses. Montpeyroux, Arboras, la Vacquerie, Saint-Pierre-de-la-Fage sont autant d'étapes, à peu de distance l'une de l'autre, sur la route de Montpellier à Rodez qui grimpe ici, par une belle côte, les falaises calcaires surplombant le bassin alluvial de l'Hérault. L'habitat est fait d'un réseau dense de villages proches, comptant de 260 (Saint-Saturnin) à 1 600 habitants (Montpeyroux), vivant d'une polyculture à base de céréales, de la vigne, de l'olivier, de l'amandier et du pâturage des chèvres sur les zones de garrigues ⁽²⁾.

Ces événements tragiques ont déjà été étudiés dans le cadre d'un diplôme d'études supérieures présenté devant la faculté des Lettres de Montpellier par Hélène Martel, sous la direction du professeur Laurent, sous le titre : « les mouvements paysans dans le département de l'Hérault de 1789 à l'an VIII », (1967) ⁽³⁾. Mais au-delà des faits eux-mêmes, il faudrait s'interroger plus avant sur les causes immédiates et profondes d'une révolte paysanne précoce et limitée, qui se place à cette période charnière de l'histoire de la Révolution, ouverte par l'arrestation du roi à Varennes le 21 juin 1791. Elle participe à ce mouvement de lutte engagé par la paysannerie pour se libérer de la féodalité depuis la Grande Peur de juillet 1789, qui précluda à la nuit du 4 août, jusqu'à la loi du 17 juillet 1793 abolissant les droits féodaux.

I. Les faits ⁽⁴⁾

Le dimanche 26 juin, à midi, les citoyens actifs du canton de Montpeyroux sont assemblés dans la chapelle des Pénitents Blancs du chef-lieu pour procéder au renouvellement de la moitié des corps administratifs du district de Lodève et du département et élire les députés à l'Assemblée législative. Un gendarme, que l'on connaît pour appartenir à la brigade de Gignac, traverse le village, à brides-abattues, criant : « Aux armes, citoyens Qu'on batte la générale ! », pour les uns, « Aux armes, citoyens Le roi a été enlevé », pour les autres.



L'arrestation du roi à Varennes, le 21 juin, vient d'être connue à Montpellier et aussitôt le Directoire du département a envoyé ses émissaires, au moment même où les assemblées primaires de cinq cantons, dont ceux de Montpeyroux et de Saint-André⁽⁶⁾ venaient de se réunir. Le gendarme présente sa dépêche au maire de Montpeyroux. Elle contient deux décrets de l'Assemblée nationale et une lettre du procureur-syndic du département. Le curé Lalement, président de séance, est invité à les lire en chaire. La nouvelle de l'« enlèvement du roi » (sic) suscite une vive émotion et provoque une dispersion de l'Assemblée. Il est trois heures de l'après-midi. Deux heures plus tard, flambent les châteaux d'Arboras et de Montpeyroux.



Fig. 2 - Tour d'angle, dernier vestige du château de Montpeyroux. A l'arrière-plan, les Castelas (photo de l'auteur).

A la sortie de l'église, un attroupement s'est formé et s'est porté au château de Madame d'Axat, ci-devant seigneuresse du lieu. Madame de Crussol, chargée de ses affaires, car la dame réside à Montpellier, a dû ouvrir la porte et signer une obligation de plus de 3 000 livres, avant de se réfugier chez une amie. Les huisseries arrachées, la foule a pénétré dans la demeure et ses annexes : les écuries, le moulin à huile, le pressoir et la cave. Elle a jeté le mobilier par les fenêtres dans un grand feu allumé dans la cour et emporté tout : meubles, vaisselle, ustensiles de cuisine, linge, fourrage, huile, vin, outils de travail et matériaux divers : poutres, soliveaux, fer, etc. Le pillage s'est continué le lendemain 27 juin, malgré les appels au calme et les menaces de la municipalité. Mme de Crussol peut alors écrire à sa maîtresse : Vous pouvez faire un abandon de Montpeyroux. Votre château est détruit en entier ; il n'y reste que parties des murs. Il a été au pillage tout aujourd'hui : grilles, boisages et tout ce qui s'ensuit, la remise, caves, chaudrons du moulin. On a emporté tout le fourrage et on se propose de couper le bled⁽⁷⁾.

A ce moment, le château voisin d'Arboras connaissait le même sort. Convergeant de quatre villages alentours Montpeyroux, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Saturnin et la Vacquerie, « des hommes, des femmes, des enfants, armés de fusils, haches, de bâtons auxquels étaient attachées des faucilles » ont mis à bas la grille de fer qui séparait la terrasse du grand chemin, forcé la porte à coups de hache. Portes et fenêtres arrachées, meubles dépecés ont été précipités dans un grand feu allumé sur la terrasse. Les pillards ont pénétré jusque dans la cave, perçant les barriques à coups de fusil puis, enivrés, se sont répandus dans la demeure, brisant tout sur leur passage, emportant provisions de bouche, papiers, bijoux, tableaux, pièces d'argenterie, les cachant dans les blés mûrs avant de les emporter dans leur village respectif.

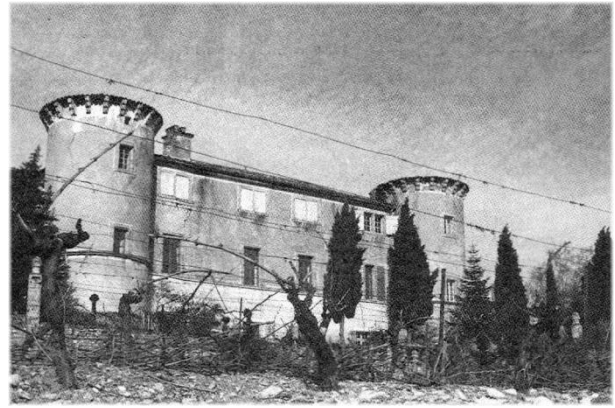


Fig. 3 - Le château d'Arboras.

Les châteaux de Montpeyroux et d'Arboras ne sont cependant pas les seuls, ce dimanche 26 juin, à recevoir d'aussi troublants visiteurs. On vient aussi frapper aux portes de ceux de Saint-André, Saint-Félix, Jonquières et Laroque. Un groupe de citoyens des villages de Saint-Peyre et de Parlatges, qui tiennent à la même paroisse, a contraint Dupin, ci-devant seigneur de la Roque, à lui donner quittance d'une somme d'argent, qui n'est pas indiquée. A Saint-Félix, le concierge a ouvert les portes de la demeure du sire de Claris, ci-devant seigneur du lieu⁽⁸⁾, où l'on a trouvé deux petits canons appelés « éperviers », quatre fusils, deux pistolets, une canne à épée, de l'argenterie : 6 cuillères d'argent, 6 cuillères à café, 24 cuillères et autant de fourchettes, une écuelle avec son couvert, onze plats d'argent et 500 livres en écus de 6 livres. Nous n'avons pas d'informations sur la « visite » des châteaux de Saint-André et de Jonquières.

Mais les demeures seigneuriales ne sont pas les seules cibles des paysans révoltés. Ce même 26 juin, d'autres incidents éclatent sur les marges (ou aux extrémités) du canton.

Au sud, alors que le sieur Lamouroux père, de Canet, prend quelque repos dans sa maison de campagne de Saint-Jean, terroir du Pouget, dix à douze personnes, sous la menace de fusils et de sabres, lui extorquent 72 livres en argent, un assignat de 300 livres, quelques titres de créance et les pièces d'un procès. Jeté à terre, traîné par les cheveux, il ne doit son salut qu'à la fille de service qui vient à son secours et, pour le dégager, promet tout ce que l'on voulait.

Au nord, c'est le curé de Saint-Peyre qui a subi le même traitement, trois jours auparavant. Pour « avoir tenu de mauvais propos sur les femmes de la Vacquerie », il a été promené à travers les rues, « dans une posture fort humiliée » par des citoyens armés de fusils. Trois fois, il a demandé pardon, à genoux, au milieu de la place. Mais, résistant aux femmes qui demandaient « à grands cris que le curé leur soit remis pour en faire justice », les hommes le gracieusement moyennant douze livres qu'ils allèrent boire à sa santé au cabaret...

Ces deux derniers épisodes, sans lien apparent avec les « visites » ou dévastations de châteaux, montrent néanmoins dans quel climat vivait alors la population de cette contrée. Les troubles ne devaient cependant pas durer, ni s'étendre. Les villes voisines de Gignac et Clermont-l'Hérault tenaient notamment garnison. C'est sur le 61^e régiment de ligne, cantonné à Gignac, que s'appuieront Jean Bernard et Louis Marie Coste, nommés commissaires le 30 juin par le Directoire du département de l'Hérault.

Arrivés à Gignac le 30 au soir, ils apprécient la volonté de résistance des communes de Clermont-l'Hérault, Saint-André et Canet, prêtes à fournir des hommes en armes pour donner main-forte aux cinquante hommes de ligne et à la brigade de gendarmerie de Gignac. Le 31, à cinq heures du matin, depuis la place de Montpeyroux, le maire et les officiers municipaux, ceints de leur écharpe, les conduisent jusqu'à la maison de ville, où est lu l'arrêté du Directoire. Les interrogatoires commencent.

Les édiles, les premiers, doivent avouer l'impuissance qu'ils ont eue à arrêter la sédition. Les commissaires se transportent ensuite au château et le trouvent totalement ravagé. Ils donnent alors ordre de restituer les effets dérobés et de les ramener à la maison commune, qui ne suffit bientôt plus à les contenir. On utilisera alors la maison curiale du faubourg du Barri, le moulin à huile, les écuries ou dépendances de plusieurs maisons particulières⁽⁹⁾. Les perquisitions à domicile commencent à peine que les officiers municipaux proposent que les habitants puissent rendre nuitamment les objets dérobés. Au lendemain matin, ils parsèmeront les champs tout autour du village...

Du 31 juin au 3 juillet, se poursuivent les interrogatoires et les inventaires dans une situation qui n'est pas encore totalement apaisée. Les habitants de Saint-Saturnin refusent de rendre le produit de leur rapine et menacent même de se joindre à ceux de la Vacquerie pour retourner à Arboras. Il faut renforcer la garnison par un appel aux municipalités de Clermont-l'Hérault et de Gignac. Le lundi 4 juillet, enfin, « frappés par la nécessité d'un exemple », les commissaires publient leur arrêté. Le maire, le procureur de la commune, le commandant de la Garde nationale de Saint-Saturnin, Jean Vigil de la Vacquerie et François Vilar de Saint-André, seront conduits sous bonne escorte à Montpellier, pour y être provisoirement détenus et déferés devant l'accusateur public du département. Le maire et les officiers municipaux de Montpeyroux s'y rendront de leur propre chef, le vendredi suivant. Six grenadiers seront placés en garnison dans les maisons de Labric et Estournet, qui ont refusé d'obéir à l'ordre de restitution. Enfin, il est à nouveau affirmé que « les personnes et les propriétés doivent être inviolablement respectées comme demeurant toujours sous la protection et la sauvegarde tutélaire de la loi, qui seule doit régner sur un peuple libre ».

Le mardi 5 juillet, à quatre heures du matin, nos commissaires quittent Gignac pour Montpellier. Après dix jours de troubles, la moisson peut reprendre dans la paix retrouvée.

Au-delà du film des événements, il convient maintenant de s'interroger sur leurs origines. Pourquoi un ordre légal, donné par l'Assemblée nationale, de visiter les maisons suspectes, a-t-il été ici outrepassé, conduisant à la destruction et au pillage ? Pourquoi le phénomène s'est-il borné à un seul canton et aux seuls châteaux d'Arboras et de Montpeyroux ?

II. Les acteurs

Qui sont donc les acteurs de cette affaire, qu'ils conduisent le mouvement, le suivent de gré ou de force ou le combattent ?

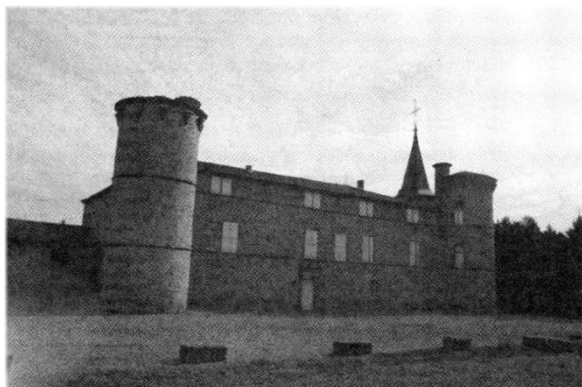


Fig. 4 - Le château de Jonquières.

Première constatation : les châteaux d'Arboras et de Montpeyroux, s'ils sont les plus atteints, ne sont pas les seuls de la contrée à avoir reçu d'inhabituels visiteurs. Ceux de Jonquières, Saint-André, Saint-Félix, celui de Laroque plus au nord, en bordure des Causses, sont concernés aussi. Le phénomène intéresse les deux cantons de Montpeyroux et de Saint-André, ainsi que les communes de Saint-Pierre et de Parlatges, du canton de Soubès. Le sac du château d'Arboras fait toutefois exception. Alors que dans les autres cas les villageois eux-mêmes ont pris le chemin de la demeure de leur seigneur, celui-ci a été le lieu de convergence des habitants des quatre communautés de Montpeyroux, Saint-Jean-de-Fos, la Vacquerie et même de Saint-Saturnin, qui n'appartient pourtant pas au même canton. Il y a donc eu concertation préalable et répartition des rôles, à la faveur des assemblées primaires. C'est d'ailleurs en toute légalité que le mouvement s'est amorcé. Les villageois ne faisaient alors que répondre aux ordres de l'Assemblée nationale. Ne fallait-il pas s'assurer que les maisons des ci-devant seigneurs n'abritaient aucune arme, aucune munition, aucune argenterie ni personne suspecte d'aristocratie ? La municipalité de Lodève, le chef-lieu du district, prenait d'ailleurs dans le même temps la décision de faire perquisitionner chez les suspects, notamment les prêtres réfractaires, afin « de s'opposer à toute sortie du royaume des personnes suspectes, des armes et munitions de guerre, des monnaies d'or et d'argent ». Ces visites domiciliaires sont ordonnées afin d'éviter tout débordement⁽¹⁰⁾. Comme à Lodève, elles se déroulent d'ailleurs pacifiquement dans la plupart des châteaux, sauf à Montpeyroux et Arboras, où la mesure défensive se transforme rapidement en réaction punitive. Mais qui punit et pourquoi ?

C'est donc bien à Montpeyroux et à Saint-André, à l'occasion des élections primaires auxquelles étaient appelés tous les citoyens actifs de ces deux cantons, que la décision a été prise. Les officiers municipaux de Saint-Félix indiquent que « la nouvelle de l'enlèvement du roi a semé la consternation dans l'assemblée. Différentes motions ont été adoptées unanimement de se saisir des armes dont pouvaient être munis les ci-devant seigneurs ». En écho, le procureur de la commune de Saint-Saturnin déclare que « la nouvelle de l'enlèvement du roi fait séparer l'assemblée primaire de Saint-André. Les huit ou dix citoyens actifs de Saint-Saturnin retournent chez eux en formant le projet de se rendre aux différents châteaux voisins ». Même si les femmes, les filles et autres citoyens se sont joints rapidement au mouvement, ce sont bien les « coqs » de village, maires, procureurs, officiers municipaux et commandants de la Garde nationale qui ont été les moteurs de cette affaire.

Les édiles de Montpeyroux ont-ils été dépassés par les événements ? C'est ce qu'ils s'efforcent de faire entendre aux commissaires enquêteurs. A la sortie de l'église, quelques-uns d'entre eux ont suivi la foule qui se portait au château du village. Ne pouvant la contenir, ils ont appelé les autres au secours. Le valet de ville a promené le drapeau rouge dans les rues invitant les « bons » citoyens à les rejoindre. La loi martiale a été proclamée. En vain. Le lendemain, 27 juin, se déroulait le même scénario. Alors qu'ils étaient en conseil, par deux fois, à dix heures du matin, puis à trois heures de l'après-midi, la révolte renaissait. A nouveau le drapeau rouge était déployé, la loi martiale proclamée et la Garde nationale doublée. Mais les commissaires ne sont pas persuadés de leur résistance ; ils leur reprochent d'ailleurs de n'avoir informé que bien tard les autorités départementales, par une lettre, non datée, qui n'est parvenue à Montpellier que le 2 juillet. Deux jours après, ils déclarent au Directoire du département « avoir employé tous les moyens qui étaient à leur pouvoir pour empêcher la dévastation des ci-devant châteaux, qu'ils ont même été dans le cas d'être insultés par le peuple en leur faisant des inhibitions ». Ils désignent même Marc-Antoine Labri et Estournet, père et fils, comme ceux qui « paraissaient les plus enragés et excités »⁽¹¹⁾. Mais le jour même de l'émeute, dans une lettre qu'elle adressait à sa maîtresse, Mme d'Axat, ci-devant seigneuresse de Montpeyroux, Mme de Crussol condamnait sans appel leur attitude : « Toute la populace s'est rendue ici, la municipalité à sa tête. »

La participation de la municipalité de Saint-Saturnin au sac du château d'Arboras est, elle, patente. Tous les témoignages concordent, même si le maire et le commandant de la Garde nationale s'en rejettent la responsabilité. Le premier a fait battre la générale et envoyé le valet de ville faire assembler sur la place les habitants en armes. La marche était stimulée par les exhortations de Jean-Baptiste Boyer, commandant la Garde nationale, criant à la cantonade que cette fois, il fallait faire le nécessaire afin de pas y revenir et qu'on aurait dû le faire un an plus tôt... Ce bourgeois figure parmi les six plus grands notables du village de Saint-Saturnin, qui, deux ans auparavant, avait amené à Béziers le cahier de doléances de la communauté. Il a la stature de chef du mouvement. Le maire, un ci-devant noble, qui pouvait être facilement taxé d'aristocratie et subir ainsi le même sort que le malheureux seigneur d'Arboras, aurait été contraint et menacé. C'est Boyer qui présentait la hache à Joachim de la Roche, citoyen de Saint-Saturnin, qui la refusait. Le valet de ville la prenait alors sous son ordre et en abattait la porte du château. Il y gagnait une part de butin : un éventail de la demoiselle de Vissec. Viala, le procureur de la commune, autre notable, qui en 1789 signait le cahier de doléances avec la qualité de consul ⁽¹²⁾, emportait un étui de géomètre, un écritoire et un jeu de cartes, Boyer et Laroque quelques pièces d'argenterie.

La seule localité, dont les autorités aient résisté aux émeutiers, est précisément Arboras. De retour de Montpeyroux, les maires et les officiers municipaux ont mesuré le désastre. Ceints de leur écharpe, ils ont vainement tenté de s'interposer. Antoine Benezet était pris au collet, jeté à terre, son écharpe arrachée. Jean Vissec, autre officier municipal était lui aussi malmené. Un citoyen fut même blessé à la main en se débattant. C'est en vain qu'ils tentèrent de s'interposer pour fouiller les pillards. La sympathie que les édiles d'Arboras portaient à leur ci-devant seigneur était bien connue : c'est sans doute la raison pour laquelle les autres communautés déferlèrent sur le château.

Face à ces désordres, la réaction du directoire du district de Lodève s'est faite attendre, ce que le Directoire du département de l'Hérault lui reprochera, dans sa séance du 30 juin, car « il est resté dans le silence et l'inaction au milieu de ces affreux désordres ». Ce n'est que le 29, deux jours après l'émeute, qu'il réagissait, se bornant à exhorter les maires à publier une nouvelle fois les décrets de l'Assemblée nationale, y ajoutant une adresse aux habitants du district : « Le premier devoir d'un peuple qui veut être heureux est l'obéissance aux lois. Toute insurrection, même légitime par son objet, devient un crime par le fait. ⁽¹³⁾ » Par contre, la société des *Vrais Amis de la Constitution* de Clermont-l'Hérault avait marqué sa réprobation dès le lendemain de l'insurrection ; elle écrivait à la municipalité de Gignac : « Le roi est retrouvé. Tout entiers à la joie de cet événement, ne mêlons pas l'amertume à la violence ». Les élus de leur ville emboîteront le pas, assurant ceux de Gignac de leur volonté de combattre la sédition : « Vous trouverez en nous des hommes dignes de leur liberté, des citoyens qui brûlent de le faire respecter et de verser leur sang pour la défendre. Formez un point de ralliement, nous nous y rendrons sans craindre ni la faim ni la soif. La chose presse. » Le 3 juillet, le conseil général de Saint-André, condamnant les coupables qui « ne se blanchiront jamais », demandait encore fusils, gibernes et sabres pour armer ses 360 « braves » Gardes nationales ⁽¹⁴⁾.

Le soulèvement restera donc limité, pris en tenailles entre les villes proches de Clermont-l'Hérault et Gignac, restées « fidèles à la Constitution ».

III. Les mobiles

Pourtant la défense de la Constitution contre un complot aristocratique s'appuyant sur l'étranger était, on l'a vu, le premier ferment de la mobilisation villageoise. Mais très rapidement, la

démarche défensive, dans un climat d'insécurité, a laissé place à un réflexe punitif qui s'étendit au-delà de la soirée du 26 juin. Le lendemain en effet les émeutiers de Montpeyroux revenaient par deux fois à la charge. Quelques jours plus tard encore, alors que la troupe occupait le village voisin de Montpeyroux, les citoyens de Saint-Saturnin menaçaient de se joindre à ceux de la Vacquerie pour retourner à Arboras. Cet acharnement à vouloir punir a sans doute des racines profondes ; il résulte d'une accumulation de griefs. Boyer, le commandant de la Garde nationale de Saint-Saturnin, ne criait-il pas qu'il aurait fallu le faire un an plus tôt ?

La réputation de Mme d'Axat, ci-devant comtesse de Montpeyroux, ne fait aucun doute ; elle est mauvaise. Les commissaires indiquent que les habitants de sa ci-devant seigneurie « étaient déjà aigris par les vexations qu'ils avaient éprouvées de la part de ladite dame ». Mathurine de Guignart de Saint-Priest a hérité en 1780 des biens de son époux, le marquis d'Axat d'Arzigues, Cailla, Vayran et autres dépendances ⁽¹⁵⁾. L'image qui est donnée de M. de Vissec de Latude de Saint-Martin, ci-devant seigneur d'Arboras, est au contraire des plus flatteuses, si l'on en croit du moins les édiles de son village ⁽¹⁶⁾. Il est connu pour honnête homme et bon citoyen. « Il a été le premier à prêter le serment civique, à approuver le décret abolissant la noblesse, a dit qu'il renonçait à ses titres, veut se conformer en tout aux décrets de l'Assemblée nationale. » Quant à son épouse, « jamais dame n'a été ni plus humaine, ni plus charitable... elle est la bonté, la douceur, l'affabilité. C'est une famille dont le mérite est au dessous de tout éloge. Elle n'a jamais fait de mal à personne, mais toujours du bien », ajoute Gay, le maire du village dans le placet qu'il adresse aux enquêteurs. Dans sa déposition, Antoine Benezet, officier municipal du même lieu, renouvelle les mêmes éloges, indiquant que « toute la commune en corps le regrette et a vu avec la plus grande peine le malheur dont elle vient d'être accablée... ». On comprend mal l'acharnement avec lequel les paysans des villages voisins se sont jetés sur sa demeure.

L'enquête ne fait aucune place aux mobiles qui ont pu les pousser à la destruction des châteaux. Les commissaires n'ont pas mission de comprendre mais de mettre fin au désordre. On peut cependant, au hasard des déclarations et même des inventaires des effets dérobés, déceler quelques motifs de conflit entre les villageois et leurs seigneurs.

M. de Claris, le châtelain de Saint-Félix se plaint de ce que, lors de la perquisition faite dans sa demeure, on lui ait enlevé un compoix, « une copie personnelle faite par un ancien seigneur de Saint-Félix ». En pays de taille réelle, ce document sert d'assise à la répartition de l'impôt direct. Sa capture par le seigneur avait dû causer quelques tracasseries aux consuls du lieu. Nombreux étaient les procès qui opposaient alors les communautés à ces personnages qui, dotés de titres de noblesse prétendaient leurs terres nobles. Ainsi, dans la première moitié du XVII^e siècle, la communauté de Montpeyroux avait-elle dû engager de nombreux procès contre son seigneur, portant notamment sur la « prétendue nobilité » de certaines terres ⁽¹⁷⁾. En dérobant le compoix, les citoyens voulaient ainsi priver leur ci-devant seigneur d'une arme dont il avait certainement usé dans le passé.

Dans sa « déclaration pour les biens et droits ci-devant privilégiés qu'il possède dans le lieu et territoire dud. Arboras » de février 1790, Pierre de Vissec mentionne, outre son château et ses dépendances : cour, terrasse, verger, cinq pièces de terre en champs, près, vignes et olivettes, d'une contenance totale de 25 sétérées, la plus belle des pièces en faisant 12 ⁽¹⁸⁾. Les terres nobles que la dame d'Axat déclare dans le terroir de Montpeyroux, le 4 mai 1790, ont une superficie de près du double, soit 48 sétérées, les vignes « clairette » et les amandiers en occupant près de la moitié ⁽¹⁹⁾. Il faudrait ajouter à ces terres exemptes de taille les terres roturières et comparer l'ensemble aux autres fonds du village pour mesurer exactement l'emprise foncière des deux seigneurs.

Le décret de l'Assemblée nationale ordonnait de se saisir de l'argenterie et de la monnaie métallique, susceptible de passer à l'étranger, mais assurément pas de la monnaie de papier. Or les paysans emportent jusqu'aux assignats, des titres de créance. Ils font signer des quittances et des obligations. Mme de Crussol, chargée des affaires de Mme d'Axat, signe une obligation de 3 160 livres. M. de Dupin, le ci-devant seigneur de la Roque, est « contraint de faire quittance de la moitié des usages que les habitants de Saint-Peyre lui devaient ». La nuit du 4 août a aboli les privilèges, en les déclarant rachetables. Mais les paysans ne l'entendaient pas ainsi et il faut sans doute voir, à travers ce simple fait, une des manifestations de leur lutte pour une émancipation totale des droits féodaux, que les seigneurs, sous la protection de la loi, prétendaient continuer à percevoir jusqu'à leur rachat.

Pour apprécier le poids de la « féodalité » sur la paysannerie, il faudrait mettre en rapport les droits perçus (y compris les dîmes) avec l'ensemble du revenu seigneurial, mais surtout avec celui des paysans, fermiers ou propriétaires. Une pression plus ou moins forte de ces droits n'est pas sans incidences sur l'attitude des paysans vis-à-vis de leur seigneur. Mais, faute de documents suffisants, ce type d'étude n'est malheureusement pas possible.

Les censives et lods procurent à Pierre de Vissec un revenu annuel de 185 livres, 2 sols, 1 denier, desquelles il faut déduire 20 livres de droit de levée. Le produit du droit de lods est de 24 livres seulement. Nombreuses sont les censives sur les huiles, les grains (touzelle, froment, mixture, orge), la volaille (gelines et poulets) mais bien maigre est leur revenu, quatre fois moindre que le produit des dîmes (742 livres) prélevées sur la communauté par l'évêque de Lodève, le curé-prieur de Saint-Saturnin et les syndics des Bénédictins d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert⁽²⁰⁾. D'ailleurs le seigneur d'Arboras n'est imposé en 1790 que pour 3 800 livres. La dame de Montpeyrroux en paie alors plus de 23 000.

Le produit des directes qu'elle perçoit sur les grains, huiles et volailles ou en argent n'est certes que de 120 livres, mais au total les droits féodaux, imposés pour 286 livres en 1790, sont plus importants et plus variés que ceux perçus par de Vissec. La seigneuresse de Montpeyrroux retire 1 460 livres du droit de lods et 190 livres du courtage des huiles de la communauté dont elle a le monopole. Elle déclare avoir joui de ces droits jusqu'en novembre 1789, alors que depuis le mois d'août de la même année elle n'a pu faire valoir le droit de corvée, « les habitants le disant supprimé ». Chacun d'eux aurait dû pourtant s'acquitter de quatre ou deux journées de travail par an, selon qu'il possédait un animal de trait ou pas. Payée en argent, cette corvée apportait, bon an mal an, ses 232 livres, acquittées par les 150 laboureurs et 170 brassiers que comptait la communauté. De même, en août 1789, les paysans avaient-ils refusé d'acquitter le droit de péage. Un conflit plus ancien relatif aux bois et garrigues avait rebondi à la faveur de la Révolution. La seigneuresse en était propriétaire mais l'un de ses prédécesseurs avait concédé à la communauté la moitié de leurs revenus et à chaque habitant la liberté de couper le bois blanc et mort et de mener paître ses animaux. Freinés par une cascade de procès avant le Révolution, depuis août 89, les paysans ne se sont sans doute pas privés d'user largement de cette faculté, au grand dam de leur propriétaire, à tel point que « ladite dame perd l'espoir de pouvoir rien profiter à l'avenir desdits bois, ce qui rend sa condition pire que celle de tout particulier habitant de Montpeyrroux »⁽²¹⁾.

Autant le contentieux qui oppose les villageois de Montpeyrroux et leur dame paraît suffisant pour mobiliser l'ensemble d'une communauté⁽²²⁾, élus en tête, autant les maigres droits féodaux que perçoit le seigneur d'Arboras ne peuvent expliquer que les habitants de quatre villages, qui lui sont étrangers bien que celui-ci soit un des huit seigneurs directs de Saint-Saturnin, se soient retrouvés pour dévaster son château. Il faut sans doute chercher à cet acte des raisons d'un autre ordre.

Si pour les édiles d'Arboras le patriotisme de M. de Vissec ne fait aucun doute, les autres ont lieu d'en douter, avec raison semble-t-il. Car contrairement à leurs affirmations, ce n'est en effet qu'au lendemain du sac de son château, le 27 juin, que M. de Vissec et son fils se présentaient devant le Conseil général des habitants d'Arboras, afin de prêter le serment civique ; engagement qu'ils renouvelaient le même jour au chef-lieu du canton. Enfin la question religieuse participe, elle aussi, au contentieux, si l'on en croit Viala, le procureur de la commune de Saint-Saturnin. Il déclare qu'on « on soupçonne encore M. de Vissec, ci-devant seigneur, d'aristocratie, car le curé de Saint-Martin, dont il était aussi seigneur, ayant prêté serment, led. Vissec l'a renvoyé ». Pour se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale du 27 novembre. Raymond, curé de la paroisse, avait prêté le serment civique à l'issue de la messe du 30 janvier 1791⁽²³⁾. Deux mois plus tard, il participait à la députation auprès du Directoire du département pour protester contre le projet de suppression de la paroisse... qui n'en devint pas moins effective en septembre. En juin, la communauté vivait donc dans la crainte de voir son desservant s'éloigner, tandis que le seigneur le condamnait. Mais que pouvait donc lui reprocher encore, Boyer le commandant de la Garde nationale de Saint-Saturnin, lorsqu'il déclarait à la cantonade qu'il aurait fallu le châtier un an plus tôt ? En quelle circonstance, en 1789 ou 1790, le nouveau baron d'Arboras s'était-il distingué⁽²⁴⁾ ? Les sources sont muettes sur ce point d'importance.

Il faudrait ajouter aux griefs ainsi accumulés le climat de tension dans lequel vivent ces communautés depuis qu'une nuit de l'hiver 1788, le 23 janvier, le village de Montpeyrroux avait déjà été le théâtre de troubles. En effet, peu après deux heures du matin, plusieurs brigades de la maréchaussée, escortées d'une compagnie du régiment du Médoc, « chargées de désarmer tous les citoyens de ce bourg et des villages voisins », ont investi le village, forcé les maisons et contraint les habitants à leur remettre 103 fusils et 1 030 livres d'amende, à raison de 10 livres par fusil non remis, sous la menace d'un emprisonnement à Gignac. Les malheureux villageois ont été ainsi « livrés à un abus inouï d'autorité ; ils ont été les dernières victimes du despotisme expirant. Les droits de l'homme et du citoyen furent impunément violés, aucun asile ne fut respecté », comme ils s'en plaignent encore en octobre 1790 au Directoire du département. En juin 91, ils conservent encore le souvenir de cette nuit tragique. Les habitants de Ceyras profitent même des troubles « pour se faire remettre par l'homme d'affaires du seigneur du lieu la somme de 242 livres « sous prétexte » d'un ancien désarmement ». Claris s'en défendra d'ailleurs : « Plusieurs habitants de Ceyras ont pris prétexte d'un ancien désarmement pour forcer son homme d'affaires à leur donner 242 livres pour les défrayer. Il n'a fait aucune démarche pour les lieux dépendant alors de sa seigneurie et a même consenti à ce que plusieurs habitants mettent leurs fusils au château. » Qui a donné un ordre aussi « arbitraire » ? La lumière n'a toujours pas été faite sur les responsables de ce désarmement forcé mais les villageois, on le voit à travers cet indice, soupçonnent fort les seigneurs de la contrée d'en être les instigateurs⁽²⁵⁾.

Le sac des châteaux du 26 juin 1791 est donc animé par la peur, celle du complot qui aurait accompli l'enlèvement du roi, dont les agents sont sans doute les mêmes, toujours aussi insaisissables, qui auraient désarmé les paysans trois ans auparavant. Sur ce fonds de peur, entretenu ici depuis le désarmement de 1788, se développe un mouvement de réaction punitive. Tous les griefs accumulés de longue date contre les seigneurs, rentiers du sol, émergent alors. En ce sens cette révolte, qui se place entre les décrets des 5 et 11 août 1789 supprimant les droits féodaux en les déclarant rachetables et la loi d'abolition de la féodalité votée par la Convention le 17 juillet 1793, illustre le combat permanent de la paysannerie pour s'arracher à l'ancien système. Il se poursuivra en 1792 dans la haute vallée de l'Hérault et le département du Gard. Le sac de château de Montpeyrroux par les habitants du village est ici éclairant. Celui d'Arboras, œuvre collective de quatre villages environnants, ne semble pas procéder des mêmes mobiles. Les contraintes féodales, bien qu'exis-

tantes, ne sont pas en cause, mais plutôt le comportement d'un individu face aux péripéties d'une révolution en marche.

Ces événements de juin 1791 occupent une place charnière entre « la guerre aux châteaux » du printemps 89 et la *Grande Peur* et avril-mai 1792. Ils tiennent à la fois à la tradition des jacqueries qui dressent les paysans contre les droits seigneuriaux (cas de Montpeyroux) mais aussi déjà à un mouvement patriote. Moins d'un an plus tard. La déclaration de guerre ralliera les masses paysannes à la petite bourgeoisie jacobine contre les tenants de la contre-révolution (le baron d'Arboras fait déjà figure de « suspect » type). En ce sens on peut voir en eux l'une des manifestations de l'éveil à la conscience révolutionnaire de la paysannerie de la moyenne vallée de l'Hérault.

NOTES

1. Albert Soboul note à cette même époque (juin-août 1791) des troubles agraires dans la Somme, l'Oise, la Seine-et-Marne, l'Yonne, les Charentes, la Creuse, la Corrèze, le Périgord et la Quercy et des attaques de châteaux suscitées par la peur consécutive à la fuite du roi en Côtes-du-Nord, Rhône-et-Loire, Mayenne, Loire inférieure, Vienne et Tam (in *Problèmes paysans de la Révolution*, ouvrage cité).
2. Dans le dénombrement qu'effectuait en 1761 le subdélégué de l'intendant à Lodève, Saint-André comptait 1 359 habitants, Saint-Jean-de-Fos : 995, Clermont : 5 005 et Lodève : 6 398. (Appolis) La population de Saint-André est de 1 388 âmes en 1791 (Archives municipales de Saint-André). Dans ce village de plaine, en 1732 la vigne occupait 42 % du terroir, avec une production moyenne de vin de 7 963 hectolitres, à raison d'un rendement de 14 hectolitres à l'hectare, les olivettes 29 % ; les amandes étaient d'un bon rapport (Appolis). Sur les coteaux, à Arboras, un état des récoltes et subsistances de 1791 donne 4 setiers de semence, 200 setiers de froment, 30 de méteil, 10 d'avoine, 6 de légumes, 100 quintaux de fourrage, 200 de paille, 300 de feuilles de mûrier, 30 muids de vin, 20 charges d'huile et de « bestiaux en mauvais état par manque de fourrages » (BB1, Arboras). Le pâturage des chèvres est sévèrement réglementé sur les setérées de garrigues que compte la commune. Trente personnes ont le droit d'en posséder : de 14, pour le maire Gay, à une (II 1 Arboras).
3. Ce travail dactylographié, déposé à la Bibliothèque de l'université Paul Valéry et depuis disparu, n'a pu malheureusement être consulté.
4. Le récit des faits est tiré de L. 4657 (Archives départementales de l'Hérault : ADH).
5. Le canton de Montpeyroux regroupait les communes de la Vacquerie, Saint-Martin-de-Castries, Arboras, Notre-Dame-de-Lagamas et Saint-Jean-de-Fos.
6. Le canton de Saint-André comprenait les communes de Cambous, Ceyras, Saint-Félix, Saint-Guiraud, Saint-Saturin et Jonquières.
7. Le rapport d'expertise, que dresseront, le 20 octobre 1791, sur ordre du tribunal, un notaire de Saint-Jean et un architecte de Montpellier, mesurera l'ampleur des dévastations (ADH, L. 4729).
8. Hilaire, Pierre, Maurice de Claris, né le 23 août 1741, est le fils de Maurice de Claris, seigneur de Saint-Félix, Rabieux et Saint-Guiraud, conseiller à la cour des aides de Montpellier et de Marie-Anne Bastouneau (P. Serres, *Histoire de la Cour des comptes*, éd. 1878, p. 18 et 35). D'abord conseiller en 1762, à la suite de son père et de son grand-père, il devient président en 1765, puis premier président de cette assemblée. Les Claris forment donc une dynastie de robins fort riches. Le mémoire qu'il avait adressé au comte de Périgord, le 13 février 1788, pour se faire payer les réparations de l'hôtel de la première présidence, lui avait valu les observations suivantes : « On ajoutera que M. de Claris est fort riche, qu'il fait peu de dépenses, que son office lui a coûté 220 000 livres, lui rapporte de son aveu 16 000 livres, ce qui est certainement fort avantageux... » (A.N. H. 1201, p. 49). Le même, dans un acte non daté, demande à être « réintégré dans ses biens qui ont été soustraits par la municipalité de Saint-Félix... Le Directoire du département de l'Hérault, considérant que le sieur Claris est sorti du royaume pour se rendre à Gênes, dans le mois de décembre dernier., qu'il n'est pas resté dans le royaume et est domicilié dans le pays de Gex depuis le 11 avril... sera réintégré dans la puissance des biens à lui appartenant ». (A.N. H. 1201) (Informations aimablement communiquées par M. Henri Michel, de l'université Paul Valéry de Montpellier).
9. ADH. AA1 Montpeyroux. 14 7bre 1791. État des effets trouvés ayant appartenu au château.
10. ADH L. 4645. L. 4657.
11. ADH. L. 4729.
12. Appolis Émile. Un cahier de doléances inconnu : le cahier de doléances de Saint-Saturin en Lodévois. BSLG. Tome XII. 1941.
13. ADH. L. 4645 et L. 4657.
14. Archives municipales de Saint-André, 3 juillet 1791.
15. Mme d'Axat ne réside pas à Montpeyroux mais habite Montpellier. Le 28 juillet 1791, elle est à Axat où elle fait authentifier par le juge du tribunal de district de Quillan la procuration qu'elle donne à Jacques Nicolas, agent de la commanderie de Montpellier, pour effectuer le retrait des effets qui lui ont été dérobés (ADH. AA1 Montpeyroux).
Mathurine Guignard de Saint-Priest, fille de l'intendant de Languedoc, a épousé Marc Antoine d'Axat, marquis d'Axat, le 1^{er} février 1756. Elle est veuve, sans enfant, depuis le 20 juillet 1788. Marc Antoine, son défunt mari, était issu d'une famille établie à Carcassonne au XV^e siècle, où l'un de ses ascendants, riche marchand, exerçait la charge de consul. Né en 1728 il fut d'abord page de la grande écurie du roi en 1753, avant de prêter hommage pour le marquisat d'Axat en 1776. La terre de Montpeyroux lui vient de son père, Guillaume d'Axat (1705-1727), qui, un an avant sa mort, épousait Henriette de Grégoire des Gardès de Montpeyroux, fille de Marc Antoine, dit Comte de Montpeyroux et de Louise de Bessuijols de Roquelaure.
A la mort de la dame d'Axat, l'héritage tombera entre les mains d'Ange Jean Michel Bonaventure, né en 1767, élève à l'École militaire en 1782, sous-lieutenant en 84. Émigré à partir de 1792, notamment en Espagne, il rentrera en 1797, sera chef de bataillon en 1817. Fait chevalier de Saint-Louis, il sera maire de Montpellier sous la Restauration et décédera le 18 août 1847 (Informations aimablement communiquées par M. Jean-Denis Bergasse).
16. Les Vissec de la Tude sont une très ancienne famille languedocienne, connue depuis 1229. Le rameau dit Saint-Martin de Castries (canton de Montpeyroux), qui nous intéresse ici, est issu de la branche de Pontès, distincte de celle des Fabre. C'est en 1768, par son mariage avec Marie-Françoise de Béranger de Caladon, que Pierre de Vissec, officier dans le Régiment royal Dragons, acquit le château d'Arboras. Elle est l'illustration même de la petite noblesse militaire, à la différence des Claris et sans doute des d'Axat qui tiennent à la robe (J. D. Bergasse).
17. ADH. FFI. AA1. Montpeyroux.
18. ADH. L. 4849.
19. ADH. L. 4852. Information aimablement communiquée par Jean-Pierre Donnadiou (université Paul Valéry, Montpellier).
20. ADH. III Arboras.
21. ADH. L. 4852.
22. ADH. FFI Montpeyroux.
23. ADH. BB1 Arboras.
24. Le tableau dressé par le subdélégué de l'intendant de Lodève en 1770 attribue à un Vissec de Saint-Martin la seigneurie de Saint-Martin de Castries (*Chroniques du Languedoc*, tome V, p. 90).
25. ADH. L. 4729.

BIBLIOGRAPHIE

- APPOLIS Émile, Le diocèse civil de Lodève au milieu du XVIII^e siècle. Thèse.
- Un cahier de doléances inconnu : le cahier de doléances de Saint-Saturin en Lodévois. B.S.L.G., tome XII, 1941.
- BERGASSE Jean-Denis, Les familles de Latude en Languedoc et la recherche de paternité... In « Latude et son temps ». *Actes du colloque organisé par les Amis de Montagnac*, le 17 octobre 1987.
- CAVIGNAUD Geneviève et LAURENT Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*. Privat, 1987.
- LEFEBVRE Georges, *La Grande Peur de 1789*. A. Colin, 1988.
- ROUVIÈRE Charles, *La formation du département de l'Hérault*. Thèse de doctorat, Montpellier, 1917.
- SOBOUL Albert, *Les campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime. Propriété et cultures d'après les compoix*. Paris, P.U.F., 1958.
- *Problèmes paysans de la Révolution, 1789-1848*. PM/Fondations, 1982.
- « Seigneurs et biens nobles du diocèse de Lodève en 1779. » Tableau dressé par Galibert, subdélégué de l'intendant à Lodève, in *Chronique du Languedoc*, tome V, p. 90.

Année de parution : 1990

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1989-1990



Paul AMBERT, Jean-Claude GILLY et collaborateurs, Le site de la source de la Resclauze à Gabian (Hérault) (hydrochimie, travertinisation holocène, archéologie et histoire) : état actuel des connaissances ;

Monique CLAVEL-LEVEQUE, Les paysages antiques : le territoire d'Agde et les sédimentations cadastrales ;

Carol HEITZ, Saint Benoît d'Aniane, réformateur, bâtisseur ;

Brigitte UHDE-STAHN, Un plan inédit du monastère médiéval d'Aniane ;

Henri BARTHES, Inventaire sommaire de la collection de Doat (Bibliothèque nationale), première partie, volumes de la « série géographique » : Béziers ;

Jean-Claude RICHARD et Pierre UCLA, Saint-Guilhem-le-Désert : des guerres de religion à l'érudition mauriste (XVI^e-XVIII^e siècles) ;

Alice Mary COLBY-HALL, Le voyage d'un Orangeois Jacques de la Pise, à l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, en 1573 ;

Florence JOURNOT ET Aimé DURAND, Le château de Montpeyroux et son terroir : aperçu archéologique et historique ;

Béatrice RIVET, Notes sur la parfumerie et les marchands-parfumeurs de Montpellier (XVI^e-XVIII^e siècles) ;

François DAVID, L'église paroissiale d'Aniane d'après les visites pastorales des évêques de Montpellier au XVII^e siècle ;

Daniel ODON-HUREL, Le séjour de dom Edmond Martène et de dom Ursin Durand entre Saint-Chinian et Albi en octobre 1711 ;

Jean-Claude GAUSSENT, A Sète au milieu du XVIII^e siècle : tensions religieuses et émotion populaire ;

Maurice PACULL, Guillaume Mirabel, général de la Révolution (1752-1794) ;

Geneviève GAVIGNAUD, Vivre la Révolution dans la vallée de l'Hérault (1789-1799) ;

Claude ALBERGE, Une jacquerie en pays d'Hérault en juin 1791 : le sac des châteaux d'Arboras et de Montpeyroux ;

André NOS, Religion et Révolution en pays d'Hérault ;

Jean-François LALANNE, L'économie de la garrigue et le travail des hommes à la fin du XVIII^e siècle ;

Michel MARTINEZ, Orient de Montpellier : Loge G. O. des amis fidèles (1779-1793), inventaire des sources ;

Marcel HENNAUX, Les victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault ;

Odon ABBAL, Les Héraultais dans la Grande Guerre ;

Jean-Claude BARTHEZ, L'Orb, l'eau et la ville ;

Louis SECONDY, La littérature locale au service de l'histoire des mentalités ;

Alain RIOLS, Le jumart, mythe biologique ou mystification populaire ;

Geneviève GAVIGNAUD, De la diversité des presoirs fin XIX^e-début XX^e siècle

CHRONIQUES :

Jean NOUGARET, Archéologie médiévale, histoire de l'art, bibliographie : 1987-1990 ;

Henri MICHEL, Histoire moderne (1989-1990).

<http://www.etudesheraultaises.fr/>